

Scolaire laire



Une protection complète et un tarif compétitif*

Grâce au contrat collectif souscrit par son établissement scolaire, votre enfant bénéficie d'une protection complète 24h/24h, 7j/7, où qu'il se trouve.

Pour plus d'informations sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'Espace parents.

Un espace spécialement dédié accessible depuis la page d'accueil de notre site www.saint-christophe-assurances.fr pour :

- prendre connaissance des garanties couvrant votre enfant,
- obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire,
- télécharger et imprimer une attestation d'assurance.

Les plus de l'assurance scolaire Saint-Christophe assurances :

- l'offre est élaborée en collaboration avec les établissements,
- les échanges avec nos sociétaires permettent d'enrichir notre contrat pour mieux couvrir votre enfant.

* assurance scolaire à moins de 8 € par an.



Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

nt
et bien assuré,



La dernière évolution, l'option e-réputation

L'usage du numérique expose les enfants, ils peuvent être victimes de diffamation, injures sur internet (réseaux sociaux, forums, blogs...).

Elle est conçue pour protéger et accompagner votre enfant en cas de cyber harcèlement*.

* disponible sur les contrats en formule Confort.

Saint-Christophe, c'est aussi des contrats d'assurance pour toute la famille



Garantie des
Accidents de la Vie



Automobile



Habitation



Santé

LES GARANTIES vrent votre enfant

vous sur l'Espace parents de
fr pour connaître les garanties
scolaire de votre enfant.

Pour en savoir plus, contactez votre conseiller au **01 56 24 76 00**

du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 - le vendredi de 8h30 à 17h30

ou rendez-vous sur saint-christophe-assurances.fr pour réaliser un devis en ligne

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05

Tel : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 www.saint-christophe-assurances.fr

Société d'assurances mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances
N° SIREN : 775 662 497 Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI

Suivez-nous sur

